

N°	2	1	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Animation de bassin versant → <i>coordination de la politique de bassin versant</i> - lutte contre les ruissellements et les inondations - Cas du sous-bassin de Longroy</p>	<p>L'an deux mil dix Le lundi 18 octobre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.</p> <p>Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT.</p> <p>Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. DAVERGNE, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.</p> <p><b><u>- Coordination de la politique de bassin versant</u></b> <b>Les ruissellements et inondations</b> <b>a- Les études d'aménagement de bassins versants :</b> <b>- sous bassin de Longroy</b></p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>9 septembre 2010</p>	<p>M<sup>elle</sup> AGOGUÉ évoque l'étude communale de Longroy destinée à mieux gérer les eaux de ruissellement pluvial générées par les zones urbanisées (SGEP). Elle indique que les communes concernées sont accompagnées par l'Institution Bresle qui suit de près ces études dans le cadre de l'animation du volet urbain. L'étude, attribuée à SOGETI Ingénierie, a permis de détecter que le Petit Longroy est fortement impacté par des ruissellements provenant du bassin versant du Fond de Guerville.</p> <p>Longroy et Guerville avaient conjointement sollicité l'Institution Bresle en 2008 pour qu'elle les aide sur ce problème. L'étude menée actuellement par la commune de Longroy conforte le fait que cette problématique relève d'une étude hydraulique de bassin versant.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 9</p>	<p>Le coût de cette étude avoisinerait les 15 000 €, avec des financements extérieurs pouvant atteindre 80%. Pour les 20% restant, plusieurs solutions sont possibles : soit les 20% sont pris totalement en charge par les communes bénéficiaires de l'étude (sur la base de taux et de critères à déterminer), soit l'Institution participe dans ces 20% avec les communes concernées. Dans l'hypothèse où l'EPTB serait maître d'ouvrage sans rien apporter financièrement, elle constituerait un guichet financier unique mais qui devra néanmoins pouvoir disposer des montants financiers nécessaires à la réalisation de l'étude.</p> <p>Le tableau présenté ce jour en Conseil indique les différents pourcentages de participation à cette étude qui pourraient être appliqués aux communes concernées. Ils sont établis en fonction de deux critères principaux : la superficie de la commune concernée par le sous bassin versant et la part de la population de la commune qui serait présente sur cette partie de la commune (=équivalent population sur la superficie communale concernée).</p> <p><i>Les membres du Conseil d'administration réaffirment que l'EPTB est dans son rôle en portant la maîtrise d'ouvrage sur de telles études. Ils autorisent le Président à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'accomplissement de cette étude</i></p>

	<p><i>(sollicitations des financeurs, maîtrise d'ouvrage, ...). L'EPTB Bresle portant la maîtrise d'ouvrage, ne participerait cependant pas au plan de financement stricto sensu comme n'importe quel financeur. Le plan de financement recherchera 80% d'aides publiques extérieures (Agence de l'eau, Conseil régional, Conseil général, ...), les 20% restant à la charge des communes concernées sur la base des critères qu'elles accepteront (surface de la commune concernée par le sous-bassin versant et/ou équivalent population de la commune concernée par le projet,...). Les critères de répartition arrêtés dans le cadre de cette étude devront être revus pour chaque nouvelle sollicitation de maîtrise d'ouvrage qui sera faite auprès de l'EPTB Bresle.</i></p>
--	---

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Jacques PECQUERY**